



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION,  
*en charge de la protection sociale généralisée*

N° 008789/MSP/DSP/DPP *Be*

DIRECTION DE LA SANTÉ  
DÉPARTEMENT DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Papeete, le

26 SEP. 2018

*La Directrice*

*Affaire suivie par :*  
*Le Bureau des Programmes des Pathologies  
Infectieuses (BPPi)*

**Aux****Partenaires de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière**

**Objet** : Campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière

- P. J.** :
- Note relative à la campagne de vaccinations contre la grippe saisonnière 2018 -2019,
  - Annexe 1 : Fiche de recueil des doses dispensées dans les officines,
  - Annexe 2 : Fiche de recueil des doses administrées dans les lieux de soins hors Direction de la santé,
  - Figure 1 : Modalités de distribution des vaccins,
  - Tableau 1 : Populations éligibles à la vaccination,
  - Tableau 2 : Pathologies chroniques à risques de complications de la grippe,
  - Affiches : Version tahitienne et version française.

Mesdames, Messieurs,

La campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière se déroulera du 31 octobre 2018 au 31 janvier 2019. Les vaccins seront disponibles dans toutes les structures de soins du Pays et **gratuits** pour les personnes des catégories cibles.

Les objectifs de cette campagne sont :

- l'augmentation des taux de couverture vaccinale pour les catégories cibles, notamment les personnes en ALD et les femmes enceintes ;
- la réduction de la morbidité et la diminution de l'impact d'une épidémie au sein de la population ;
- l'optimisation du stock en diminuant le nombre de vaccins non tracés ainsi que le reliquat.

Nous vous rappelons l'importance du recueil des données concernant les doses administrées ou dispensées. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au bureau des programmes des pathologies infectieuses en charge du recueil et de l'analyse, e-mail : [bppi@sante.gov.pf](mailto:bppi@sante.gov.pf) ou téléphone : 40 48 82 61.

Comptant sur l'implication professionnelle de chacun, je vous remercie pour votre collaboration à cette action de santé publique et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Copies :**

MSP 1  
DSP 1  
Pharmappro 1  
DPP 1  
BVS 1  
DAF 1

Pour le Ministre et par délégation  
La Directrice adjointe de la santé

**Merehau MERVIN**

Dr Laurence BONNAC-THERON

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A  
LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE  
SAISONNIERE 2018-2019**

**I) Vaccin antigrippal 2018**

Chaque année, la grippe saisonnière est responsable de complications graves chez les personnes fragiles : (*personnes âgées, personnes en ALD, femmes enceintes, personnes en surpoids IMC>40, entourage professionnel et familial des nourrissons*).

Le vaccin doit être administré, **en priorité**, à ces catégories de population **ainsi** qu'aux professionnels de santé, dans le souci de limiter la transmission de la maladie.

En Polynésie française, la dernière campagne a eu lieu du 31/10/2017 au 31/01/2018. Une bouffée épidémique de grippe est survenue au cours des semaines précédant la campagne 2017-2018 : la demande a donc été plus importante que les années antérieures. La commande initiale de 17 000 vaccins a dû être complétée à hauteur de 23 000 doses.

Le vaccin antigrippal 2018 sera composé des trois valences figurant dans l'encadré ci-dessous :

**A/Michigan/45/2015(H1N1) pdm09  
A/Singapore /INFIMH-16-0019/2016(H3N2)  
B/Colorado /06/2017 (lignée B/Victoria/2/87)**

**II) Les objectifs de la campagne**

- Augmenter le taux de couverture vaccinale des populations cibles mais aussi des professionnels de santé, des professionnels des centres d'accueil médico-sociaux, des professionnels de la petite enfance, ainsi que ceux du tourisme qui prennent en charge des groupes. L'analyse des fiches de recueil transmises au BPPI, lors de la dernière campagne, montre que seuls 720 professionnels de santé (sur 2 364) et 124 femmes enceintes (le nombre estimé de grossesses annuelles est de 3 500) ont déclaré être vaccinés.
- Réduire la morbidité liée à la grippe chez les catégories cibles : en 2017 trois personnes de plus de 50 ans sont décédées des complications de la grippe et 122 personnes ont été hospitalisées ;
- Diminuer l'impact socio-économique d'une épidémie au sein de la population polynésienne (surconsommation médicale par augmentation des consultations et des prescriptions) : 1 537 consultations pour syndrome grippal ont été déclarées par le réseau des médecins sentinelles du mois d'octobre 2017 au mois de janvier 2018 (source BVS).

- Optimiser l'utilisation des doses pour éviter le gaspillage : lors de la précédente campagne, 88% des doses fournies aux structures de soins de la Direction de la santé ont été administrées contre 92% dans les établissements de soins privés.

### III) Définition des groupes à risque (Tableau 1)

- **Personnes de 60 ans et plus.**
- **Personnes en ALD** (< 60 ans y compris les enfants > 6 mois).  
(ALD = Affection longue durée, « Carnet rouge ») (Tableau 2)
- **Professionnels de santé** (et autres professionnels navigants et agents touristiques accompagnant des groupes).
- **Femmes enceintes** (du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> trimestre).
- **Personnes avec un IMC  $\geq$  40** (sans ALD associée).
- **Personnes séjournant dans un établissement de suite** ou dans un établissement médico-social d'hébergement quelque soit l'âge. (Centre de rééducation, foyer d'accueil, IME, pouponnière, ...)
- **Entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois** ayant des facteurs de risque de grippe grave (nourrissons en ALD, prématurés, cardiopathies, ...).

**Une couverture vaccinale de 75% est recommandée par l'OMS pour les groupes à risque.**

### IV) Modalités de distribution des vaccins gratuits (Figure 1)

Les personnes des groupes à risque cités précédemment bénéficient d'un **vaccin gratuit** sur présentation d'un justificatif :

- **Carte d'identité ou de CPS** pour les personnes de 60 ans et plus.
- **« Carnet rouge »** pour les personnes en ALD.
- **Carte professionnelle** pour les professionnels de santé.
- **Carnet de suivi de grossesse** pour les femmes enceintes.

Les autres catégories de personnes listées dans le Tableau 1 relevant de la gratuité pourront, après évaluation par leur médecin traitant, obtenir une ordonnance portant la mention « **vaccin grippe saisonnière – remise gracieuse** ».

Pour les personnes ne relevant pas de la gratuité, les vaccins seront commercialisés, à la demande, **sans ordonnance**, dans toutes les pharmacies.

### V) Approvisionnement en vaccin/retour des doses non utilisées

Les doses de vaccin (**Influvac®**) sont mises à la disposition des structures de santé publiques par la pharmacie d'approvisionnement de la Direction de la santé.

La première dotation sera accompagnée d'une copie de la circulaire d'information et de ses annexes ainsi que de quelques affiches.

- La livraison aux officines privées se fait par l'intermédiaire des grossistes-répartiteurs du territoire : *Cerpol, Médipac, Tahitipharm.*

**Le renouvellement des stocks de ces officines par les différents grossistes ne pourra se faire qu'en échange d'une fiche de recueil dûment remplie.** (Annexe 1)

- L'approvisionnement des médecins libéraux pourra se faire auprès des pharmacies par **lots de 10 vaccins maximum.**

Les patients concernés pourront se faire vacciner par leur médecin traitant ou par une infirmière libérale, sous la responsabilité du médecin traitant.

- Les structures de la Direction de la santé ainsi que les établissements privés seront directement approvisionnés par la pharmacie d'approvisionnement. La vaccination des patients, ainsi que celle du personnel, y sera organisée par le responsable médical ou le pharmacien.

**Les réapprovisionnements se feront en échange de la fiche de recueil dûment remplie.**

A la fin de la campagne, qui se termine le **31/01/2019**, l'ensemble des doses non utilisées par les structures de soins privées et publiques ainsi que par les médecins libéraux devront être restituées, le plus rapidement possible, à la Pharmacie d'approvisionnement.

## **VI) Recueil des données et évaluation de la couverture vaccinale**

Le recueil des données par les professionnels de santé est le seul outil de collecte du nombre de doses dispensées et des catégories de patients vaccinés (Annexe1). L'analyse est effectuée par le Bureau des programmes de pathologies infectieuses (**BPPI**) au Département des programmes de prévention à la Direction de la santé. Il permet l'évaluation de la performance de la campagne de vaccination et oriente les décisions en matière de communication.

Nous comptons sur l'effort de chacun pour le remplissage soigneux des fiches de recueil et leur expédition régulière par fax ou courrier électronique lors de chaque demande de réapprovisionnement. Les modalités sont décrites dans la figure 1.

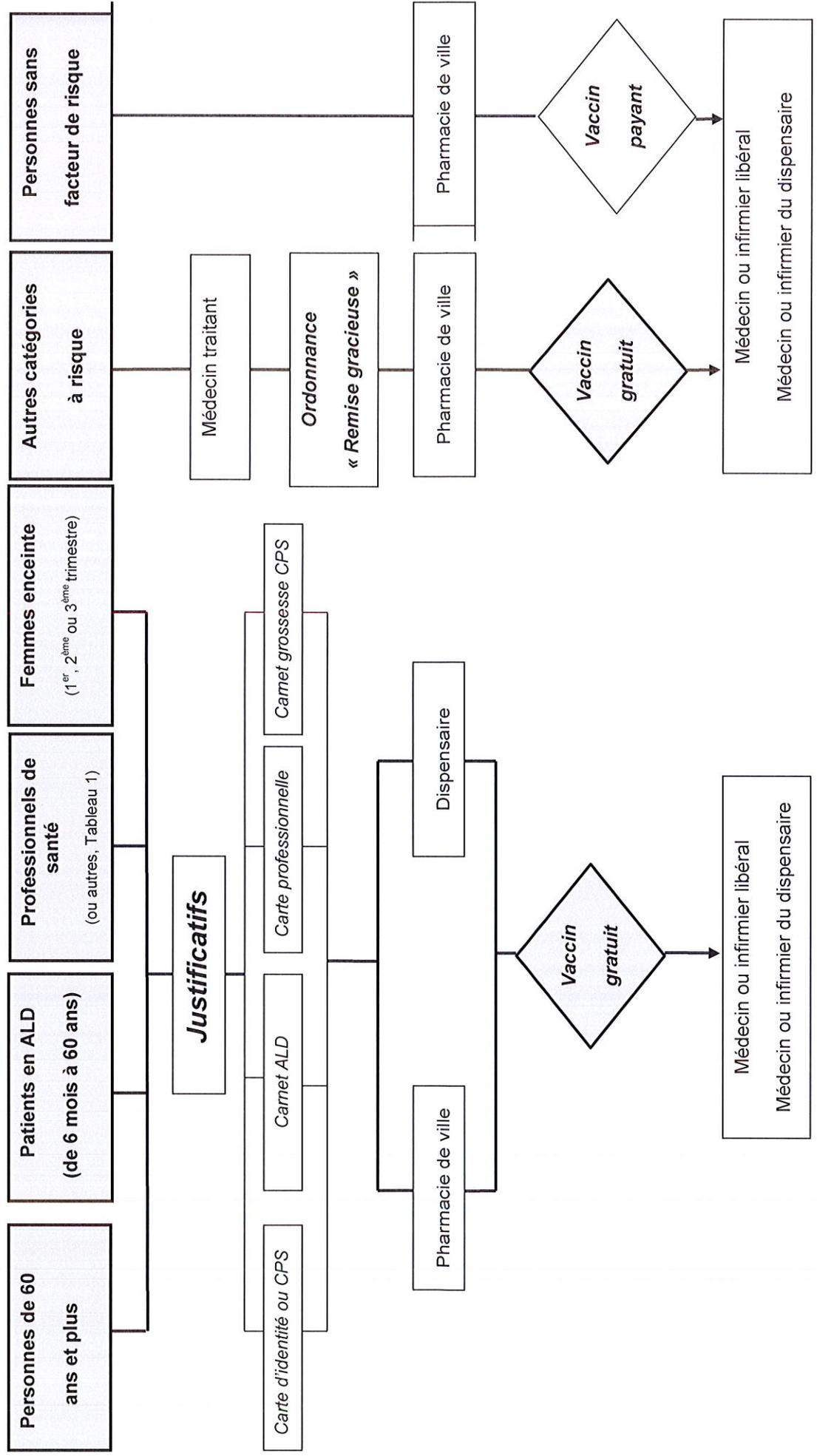




# MODALITES DE DISTRIBUTION DES VACCINS

## Campagne de vaccination contre la grippe 2018-2019

Figure 1



**TABLEAU 1 : POPULATIONS ELIGIBLES A**

**LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE**

GROUPES DE POPULATION			OBSERVATIONS
Personnes de 60 ans et plus			Tous
Personnes en ALD (de > 6 mois à < 60 ans)			<p align="center"><b>Liste des pathologies chroniques à risque (tableau 2)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>enfants de 6 à 35 mois</b> atteints d'une pathologie à risque de complication, <u>non vaccinés antérieurement</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>2 demi-doses (0,25 ml) à 4 semaines d'intervalle</b></li> <li>puis <b>1 demi-dose annuelle</b> par la suite.</li> </ul> </li> <li>- <b>enfants de 3 à 9 ans révolus</b>, <u>non vaccinés antérieurement</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>2 doses (0,5 ml) à 4 semaines d'intervalle</b></li> <li>puis <b>1 dose annuelle</b> par la suite</li> </ul> </li> <li>- <b>adultes et enfants de + 9 ans</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>1 dose annuelle</b></li> </ul> </li> </ul>
Personnel de santé et autres professionnels			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel soignant ou autre professionnel en contact régulier et prolongé avec des sujets à risque de grippe sévère.</li> <li>- Personnel navigant (bateaux de croisière, avions) ou agents touristiques accompagnant des groupes.</li> </ul>
Femmes enceintes			<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à tous les stades de la grossesse</li> <li>➤ protection du bébé pour les premiers mois de vie</li> </ul>
Personnes avec IMC ≥ 40	Taille en m	Poids en Kg	Sans pathologie associée ou autre que celles listées dans le <b>Tableau 2</b>
	1,50	90	
	1,60	100	
	1,70	115	
	1,80	130	
	1,90	145	
2,00	160		
Personnes séjournant dans un établissement de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit l'âge.			
Entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave.			<p><b>Entourage</b> = milieu familial (personnes résidant sous le même toit, nourrices ou tous les contacts réguliers du bébé).</p> <p><b>Prématurés</b> : notamment ceux porteurs de séquelles à type de broncho-dysplasie.</p> <p><b>Enfants</b> atteints de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une affection longue durée.</p>

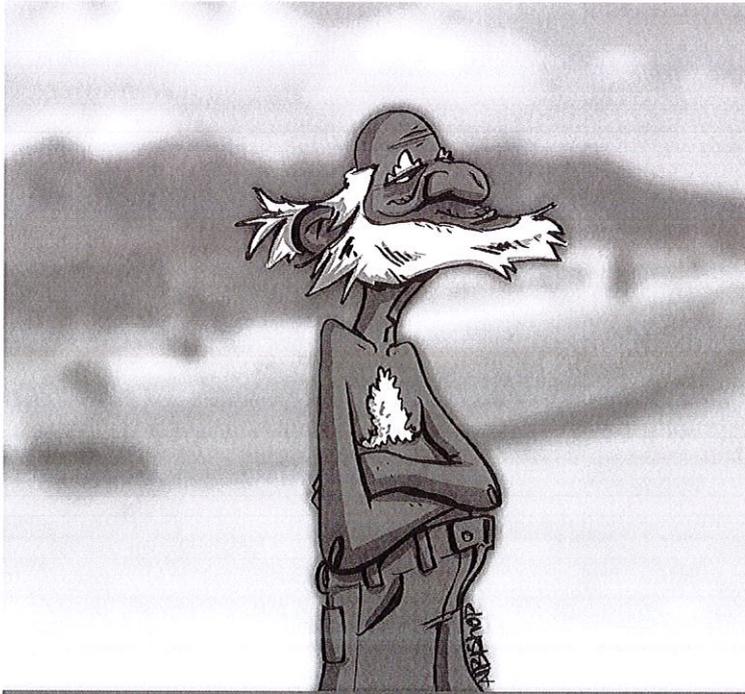
**TABLEAU 2 : PATHOLOGIES CHRONIQUES A RISQUES  
DE COMPLICATIONS DE LA GRIPPE**

*La vaccination est recommandée chez les personnes atteintes des pathologies suivantes  
(y compris les enfants à partir de l'âge de 6 mois)*

- **Affections broncho-pulmonaires chroniques répondant aux critères de l'ALD**  
*(Asthme et BPCO),*
- **Insuffisances respiratoires chroniques obstructives ou restrictives**  
*(y compris les maladies neuromusculaires à risque de décompensation respiratoire, les malformations des voies aériennes supérieures et inférieures, les malformations pulmonaires ou de la cage thoracique),*
- **Maladies respiratoires chroniques ne remplissant pas les critères de l'ALD** mais susceptibles d'être aggravées ou décompensées par une affection grippale. (Ex. : *asthme, bronchite chronique, bronchiectasie, hyperréactivité bronchique*),
- **Dysplasies broncho-pulmonaires** (*traitées au cours des 6 mois précédents par ventilation mécanique et/ou oxygénothérapie prolongée et/ou traitement médicamenteux continu par corticoïdes, bronchodilatateurs, diurétiques*),
- **Mucoviscidose,**
- **Cardiopathies congénitales cyanogènes ou avec une HTAP**  
et/ou une insuffisance cardiaque,
- **Insuffisances cardiaques graves,**
- **Valvulopathies graves,**
- **Troubles du rythme graves justifiant un traitement au long cours,**
- **Maladies des coronaires,**
- **Antécédents d'accident vasculaire cérébral,**
- **Formes graves des affections neurologiques et musculaires,**  
*(Myopathie, poliomyélite, myasthénie, maladie de Charcot)*
- **Paraplégies et tétraplégies** avec atteinte diaphragmatique,
- **Néphropathies chroniques graves,**
- **Syndromes néphrotiques,**
- **Drépanocytoses homozygotes et doubles hétérozygotes S/C, thalasso-drépanocytose,**
- **Diabète de type 1 et de type 2,**
- **Déficits immunitaires primitifs ou acquis,**

*(pathologies oncologiques et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, déficits immunitaires héréditaires, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur (excepté les personnes qui reçoivent un traitement régulier par immunoglobulines) ; personnes infectées par le VIH quels que soient leur âge et leur statut immunovirologique),*

- **Maladie hépatique chronique avec ou sans cirrhose.**



# te ma'i grippe

**Patia ārai tamoni'ore nō :** te mau ta'ata hau i te 60 matahiti, te mau ta'ata tei roto i te tau roa nō te ma'i, te mau vahine hapū, te mau ta'ata poria ma'i, te mau rave'ohipa a te ea.



**A paruru ia 'oe, a paruru ia vera,  
a patia ia 'oe !**

Farerei 'atu i tō 'oe taote aita ra te ta'ata ho'o ra'au.

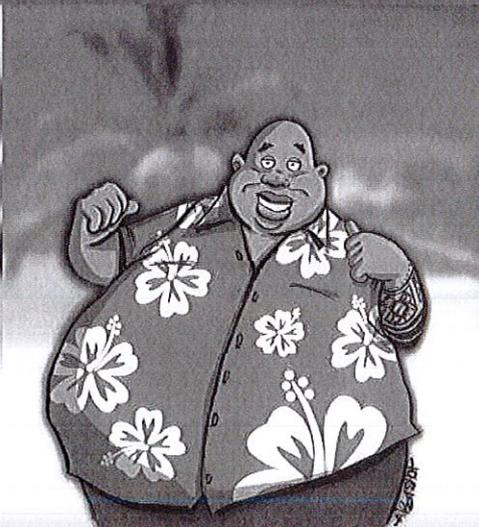


Fā'aterera'a hāu nō te ea  
Piha fa'atere nō te ea



# la grippe

**VACCIN GRATUIT POUR :** les personnes âgées de 60 ans et plus, les personnes en longue maladie, les femmes enceintes, les personnes obèses, les professionnels de santé.



**Protégez-vous, protégez les autres,  
faites-vous vacciner !**

Informez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.



Ministère de la santé  
Direction de la santé